

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
MARSON**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents : Mme MENISSIER M., M. GIOVANNI P., Mme PRIEUR C., M. VEDANI L., M WEBER P., M. VILLE G., Mme SOURDET J., M BALOURDET P. Mme DIOUY B., Mme RENAULT S.

Date de convocation : Formant la majorité des membres en exercice.

24 mars 2014

Excusés :  
Absent :

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 11

N° 1219/2014

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,  
Vu le code Général des collectivités territoriales,  
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,  
Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense dans la Commune,  
Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

**Objet :**

Correspondant défense

Monsieur le Maire précise que le conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une formation et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.  
Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. BALOURDET Patrice, Conseiller Municipal, en tant que correspondant défense de la commune.

M. Patrice BALOURDET n'a pas participé au vote.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 01 avril 2014

Le Maire  
J. ROUSSINET

\_\_\_\_\_